

Relevé des décisions prises à l'occasion du Conseil Municipal du 9 mai 2023

Information

- Charte de Gouvernance
Intervention de Monsieur Benjamin BARDON sur le travail de co-construction de la Charte de Gouvernance.
- Renonciation à l'exercice du droit de préemption ° 044 016 A23 0005 8 rue de Vallet.
- Approbation du procès-verbal de la séance du 28 mars 2023 à l'unanimité

1. Délibération Subventions aux associations 2023 DEL 2023-20

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2311-7.

VU les demandes de subventions sollicitées par les associations.

VU l'avis favorable de la Commission "Vie associative et culture" en date du 12 avril 2023.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame Stéphanie BOUYER n'a pas pris part au vote) :

- ATTRIBUE les subventions aux associations pour l'année 2023 selon le tableau joint.



Demande de subventions 2023 : Proposition commission

Structure	Montant accordé	Remarques
Ecole (épargne voyage tout les 4 ans)	2560	
USEP	280	
Palet Boissierien	790	Débat sur la prise en charge intégrale d'achat de plaques par la commune, possibilité d'achat direct ?
Aux Lettres du Moulin	200	
ABACS	1000	Accord sur la moitié du montant demandé, pas de projet spécifique, finance bonne et projection d'une perte de 600 € en 2023
Culture et Loisirs du Moulin	200	
Chamboulboiss	1100	
FC Saint Julien Divatte	966	
Amical de pêcheurs (piégeage)	320	
LE CENRO	100	
CDF	1500	
Resto du Cœur	0	
APF	0	
Ligue des Droits de l'Homme	0	
Lycée Briacé	0	
Total	9016 €	BP 2023 = 10000 €

- AUTORISE Madame Le Maire, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

2. Tarifs des Salles 2023 DEL 2023-21

La Commission Vie Associative propose les modifications suivantes à compter du 10 mai 2023 :

- La prestation ménage coûte à la commune 150 € et elle est facturée aux usagers 70 €

Il est proposé :

- Salle Montfort : ajuster le tarif du nettoyage à 150 €
- Espace BUXERIA : 35 € (salle Anjou ou Bretagne)
- Salle de la Divatte : 35 €
- Une caution de 10 € sera demandée, au-dessus de 6 verres cassés 10 € seront demandés par tranches de 6 verres (les 10 € seront restitués si les verres sont achetés directement par le locataire et remis à la commune).
- Tarification de la location de l'espace BUXERIA pour une manifestation associative à but lucratif. La location de la salle BUXERIA doit rester exceptionnelle et uniquement à condition qu'un évènement sportif nécessitant l'utilisation de la salle de sport soit organisé, prestation réservée aux associations de la commune

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1er janvier 2023			
SALLE MONTFORT		COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social, galette des rois)		Gratuit	220 €
Associations pour activités à but lucratif (loto, belote...)		85 € la première location 170 € les autres locations	320 €
PARTICULIERS	Vin d'honneur	120 €	170 €
	Location de la salle à la journée	290 €	420 €
	Location de la cuisine	70 €	80 €
	Prise de la salle à 17h la veille	40 €	50 €
Location de la sono (gratuit pour les associations communales)		50 €	60 €
Forfait ménage		150 €	150 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation			

Caution pour la location de la salle : 1 000 €
Caution pour la location de la sono : 300 €
Caution ménage : 100 €

Pas de location de vaisselle, prêt des verres pour vin d'honneur.
 Une caution de 10 € sera demandée, au-dessus de 6 verres cassés 10 € seront demandés par tranches de 6 verres (les 10 € seront restitués si les verres sont achetés directement par le locataire et remis à la commune).

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1^{er} janvier 2023		
ESPACE BUXERIA - SALLE ANJOU	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	50 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Entreprises (formations, séminaires)	60 €	80 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		
ESPACE BUXERIA - SALLE BRETAGNE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	60 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Entreprises (formations, séminaires)	80 €	100 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		
Location après obsèques : ouverture des deux salles : gratuit - Ménage à effectuer ou forfait ménage à 35 € - caution ménage de 50 €		

Pas de location de vaisselle, prêt des verres pour vin d'honneur.

Une caution de 10 € sera demandée, au-dessus de 6 verres cassés 10 € seront demandés par tranches de 6 verres (les 10 € seront restitués si les verres sont achetés directement par le locataire et remis à la commune).

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1^{er} janvier 2023	
ENSEMBLE DE L'ESPACE BUXERIA	Associations de la commune pour les activités à but lucratif
SALLE ANJOU	100 € à la première utilisation 200 € à compter de la deuxième
SALLE BRETAGNE	
SALLE DE SPORT	
Forfait ménage	150 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs immédiatement après la manifestation	
Caution pour la location de la salle : 500 €	
Caution ménage : 150 €	

Pas de location de vaisselle, prêt des verres pour vin d'honneur.

Une caution de 10 € sera demandée, au-dessus de 6 verres cassés 10 € seront demandés par tranches de 6 verres (les 10 € seront restitués si les verres sont achetés directement par le locataire et remis à la commune).

TARIF DE LOCATION DES SALLES COMMUNALES à compter du 1^{er} janvier 2023		
SALLE DE LA DIVATTE	COMMUNE	HORS COMMUNE
Associations pour activités à but non lucratif (assemblées générales, réunions à caractère social)	Gratuit	50 €
Associations intercommunales à caractère social	Gratuit	
Associations pour les activités à but lucratif	50 € la première location 100 € les autres locations	80 €
Forfait ménage	35 €	35 €
Le nettoyage doit être effectué par les locataires associatifs et/ou privés immédiatement après la manifestation		
Caution pour la location de la salle : 500 €		
Caution ménage : 50 €		

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE les TARIFS des salles proposés.

3. Convention d'adhésion au CAUE DEL 2023-22

Madame Stéphanie BOUYER adjointe à l'urbanisme présente le sujet et informe l'assemblée, que le CAUE est un organisme d'utilité publique, qui exerce des missions de conseils et d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage Publique pour les collectivités territoriales. Il est chargé de promouvoir les actions en faveur de la qualité de l'architecture, des paysages et du cadre de vie.

Afin de bénéficier des conseils gratuits du CAUE, il est nécessaire d'adhérer à cet organisme public. L'adhésion annuelle pour une commune de 1000 à 3000 habitants est de 288 €. Elle permettra à la commune d'être accompagné dans ses réflexions et ses démarches tant au niveau de l'aménagement de l'espace, des équipements publics ou privés que du patrimoine et du logement.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'adhérer au CAUE 44
- VALIDE le montant de la cotisation annuelle de l'adhésion pour la commune de La Boissière du Doré qui s'élève à 288 € •
- DONNE pouvoir à Madame le maire pour signer les documents concernant cette adhésion.